

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2009

Réf. SP.IG - 093.09

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi dix huit février à 18 H 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) - M.BEITIA, M.BERRA, M.CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme LAXAGUE, Mme DUHART ETCHENAUSIA (Adjoints) - Mme BERNARD CUISINIER, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M.ARAMBURU, M. LOPEZ DARRIBAT, Mme UGARTEMENDIA, M.NARVARTE, M.Yannick CAZALIS, Mme SEGADE, M.LARRARTE ITURRIZA, Mme BRIAIS, M.CASTANIER, M.BURGUET, M.ECENARRO, Melle Christelle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M.ELIZALDE.

ÉTAIENT EXCUSES : M. VIEIRA donne procuration à M.BURGUET, Mme BERAZA LABATTUT donne procuration à Mme DUHART ETCHENAUSIA, Mme DESTRUHAUT donne procuration à M.SALLABERRY, Mme KEHRIG donne procuration à M.ECENARRO, M.ETCHEVERRY donne procuration à Mme HARAMBOURE, M.SUERTEGARAY donne procuration à Melle Christelle CAZALIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ESTOMBA

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2008 par Mme ESTOMBA, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité -

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 4 mutations foncières pour un montant global de 579 000,00 Euros sur 2008 et sur 6 mutations foncières pour un montant global de 802 100 € en 2009.

- **Décisions** :

- 169.08 Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours présenté par la société ZELAI
- 170.08 Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours présenté par la société AMFRAN
- 171.08 Autoport - Centre d'accueil - Résiliation de la convention d'occupation du bureau 2.1 avec la société AREXPA
- 172.08 Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours de M. Jean REGARD et autres devant le T.A. de Pau - Société ENTREPUENTES
- 173.08 Autoport - Centre d'accueil - Convention d'occupation avec l'association "Les Trois Chemins"
- 174.08 Hôtel de ville - Construction d'un escalier de secours - Lot n° 2 : maçonnerie - Marché SANTOS (9 175,74 € HT)
- 175.08 Hôtel de ville - Construction d'un escalier de secours - Lot n° 1 : escalier métallique hélicoïdal - Marché HIRIART (34 230 € HT)

- 001.09 Ecole Primaire Plage - Extension sur bâtiment annexe - Contrôle technique - Marché passé avec la société APAVE (1 865 € HT)
- 002.09 Fourniture de bois et dérivés - Marché passé avec la société LAFITTE BOIS
- 003.09 Port d'Hendaye - Réalisation d'un garde-corps le long des quais - Marché (procédure adaptée) passé avec la EURL A.O.M.B. (36 422 € HT)
- 004.09 Fourniture de carburant - Marché passé avec la société LAMOTHE
- 005.09 Traitement des déchets de plage - Marché (procédure adaptée) passé avec la société SITA SUEZ ENVIRONNEMENT
- 006.09 Immeuble communal 19 rue de l'Eglise - Mise à disposition de bureau à M. ETCHEVERS
- 007.09 Maintenance des groupes de chauffage et climatisation - Marché (procédure adaptée) passé avec la société FORCLIM SUD-OUEST BARON (4 325,57 € TTC)
- 008.09 Fourniture d'ampoules et accessoires électriques - Lot 1 : ampoules - Marché passé avec la société REXEL
- 009.09 Fourniture d'ampoules et accessoires électriques - Lot 2 : accessoires électriques - Marché passé avec le Comptoir Electrique Français
- 010.09 Autoport - Centre d'accueil - Conventions d'occupations
- 011.09 Autoport - Centre d'accueil - Convention avec la société EURO CONSULTING HÔTELLERIE
- 012.09 Autoport Bâtiment des transitaires - Conventions d'occupations
- 013.09 Port d'Hendaye - Réalisation de plots d'ancrage à la zone technique plaisance - Marché (procédure adaptée) passé avec la société ATLANTIQUE CONSTRUCTION (5 800 € HT)
- 014.09 Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec la société BERAUD SUDREAU
- 015.09 Fourniture de panneaux de signalisation - Marché passé avec la société SIGNATURE
- 016.09 Fourniture de vêtements de travail - Lot 1 : vêtements de travail - Lot 2 : équipement de protection individuelle - Marché passé avec la société JABIN
- 017.09 Fourniture de matériel pour la quincaillerie - Marché passé avec la QUINCAILLERIE PORTALET
- 018.09 Fourniture de pavés - Marché à bons de commande - Marché passé avec la société SL MONDIAL MAT INTER
- 019.09 Fourniture de matériaux pour la construction - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec CBA MATÉRIAUX
- 020.09 Autoport - Centre d'accueil - Convention avec le syndicat LAB
- 021.09 Fourniture de matériel sanitaire et plomberie - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec la société SC (Distribution Sanitaire Chauffage)
- 022.09 Fournitures de bureau - Année 2009 - COLLECTIVITÉ SERVICE
- 023.09 Fourniture de peinture - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec la société DECO PEINTURE pour le lot 1 : peinture pour le bâtiment
- 024.09 Fourniture de peinture - Marché (procédure adaptée) à bons de commande passé avec la société RECA COLOR pour le lot 2 : peinture routière
- 025.09 Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours présenté par M. et Mme LOBATO PRIETO
- 026.09 Maintenance du réseau câblé de télévision dans les lotissements Etchart et Lehena - Marché passé avec la société SAUGE
- 027.09 Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours présenté par la société FAURESA
- 028.09 Autoport - Bâtiment des transitaires - Convention d'occupation avec le SIMETRA
- 029.09 Hôtel de ville - Construction d'un escalier de secours - Lot n° 2 : maçonnerie - Avenant au marché (procédure adaptée) passé avec l'entreprise SANTOS (1 515,61 € TTC)
- 030.09 Fourniture de pneumatiques - Marché passé avec la société BARBOSA PNEUS

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

001.2009 - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - COMPOSITION

En complément de la délibération du 29 mars 2008, 5 membres suppléants sont désignés pour siéger au Comité Technique Paritaire :

- M. Jean-Jacques CHENUT
- M. Pierre ARAMBURU
- M. Christian BURGUET
- M. Txomin LOPEZ
- Mme Lou BRUANT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -
1 Abstention : M. ELIZALDE

002.2009 - TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'EMPLOIS

A la suite de la réussite des agents à des concours ou examens professionnels et dans le cadre de promotions, il convient de modifier le tableau des effectifs permanents.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas de recrutements mais d'ouvertures de postes pour permettre à certains agents de monter de grade.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

003.2009 - CRÉATION D'EMPLOIS : AGENT MIS A DISPOSITION DES SERVICES FISCAUX

Comme chaque année, il convient de créer un emploi d'agent auxiliaire temporaire à temps complet chargé de la vérification des rôles des taxes locales directes, d'avril à juin 2009.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un agent mis à la disposition du service des impôts de Biarritz pour l'enregistrement des modifications et la mise à jour des taxes directes car souvent l'administration enregistre les nouvelles données avec retard, et on constate un manque de recettes pendant cette période. L'agent mis à disposition peut donc mettre les rôles à jour une fois par an. Il en est ainsi de toutes les communes qui procèdent comme nous.

M. ELIZALDE demande si on peut lui communiquer la fiche de poste, et quelle publicité a été faite pour cette offre d'emploi.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un poste d'agent administratif, et il n'y a pas besoin de faire d'appel d'offre pour ce genre de poste.

Comme il l'a dit en commission des finances, M. ARAMBURU indique qu'il s'agit d'un poste important puisqu'il permet de générer des recettes. En extrapolant un peu, il indique qu'il ne prendrait pas un agent mais 10, compte tenu du travail qu'il y a à effectuer sur Hendaye.

M. ECENARRO rappelle que c'est la simple reconduction de ce qui se passe chaque année à cette même époque.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

004.2009 - ACHAT TERRAIN - RUE DE LA GUADELOUPE

Afin de répondre aux normes de sécurité et pour le confort des élèves et des enseignants, il est nécessaire de réaliser des locaux supplémentaires.

Un agrandissement pourrait être envisagé par l'achat d'une parcelle de terrain de 368 m² contiguë au groupe scolaire au prix de 83 000 €.

M. ECENARRO demande s'il s'agit du terrain appartenant à M. et Mme LAVILLE.

M. le Maire répond que c'est exact.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

005.2009 - ECOLE PRIMAIRE GARE - PROJET D'EXTENSION - MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Il est proposé de construire un bâtiment sur deux niveaux à l'emplacement actuel du bâtiment modulaire implanté en façade nord Est. Le coût des travaux est estimé à 420 000 € HT. Il convient de lancer une procédure de marché adaptée pour désigner le maître d'œuvre.

M. ELIZALDE rappelle que tous les nouveaux bâtiments doivent tendre vers une autonomie énergétique, sa remarque étant valable également pour les deux rapports suivants. Il pense que c'est un engagement de la majorité.

M. le Maire lui répond par l'affirmative, et précise que cela est précisé dans le cahier des charges.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

006.2009 - ECOLE MATERNELLE VILLE - PROJET D'EXTENSION - MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Il est envisagé une extension des locaux de l'école maternelle Ville nécessaire compte tenu de l'augmentation des effectifs par la construction de deux salles de classes, de locaux sanitaires et d'un bureau. De même, la cour d'école sera agrandie et les abords seront aménagés. Le coût global est estimé à 470 000 € HT. Il convient donc de lancer une consultation pour désigner le maître d'œuvre.

M. ELIZALDE rappelle qu'en fin d'année scolaire 2008, des grèves ont mobilisé des enseignants pour le maintien de postes sur Hendaye, et la municipalité s'était associée. Aujourd'hui, dans ce rapport, on nous propose d'accepter l'extension de locaux de l'école de la Ville compte tenu des effectifs des élèves et demande s'il y a également une augmentation du nombre d'enseignants qui est prévue.

M. le Maire indique que l'extension est demandée par le directeur et les enseignants, et on répond à cette demande en espérant que les postes d'enseignants seront également augmentés. Les travaux d'extension vont se dérouler sur plusieurs mois, et le moment venu, on demandera les postes nécessaires pour que l'enseignement se passe de manière satisfaisante.

M. BEITIA précise qu'il s'agit d'un groupe scolaire qui était à l'étroit. Dans un premier temps, nous avons déclassé le logement de fonction pour en faire une salle supplémentaire, qui est une salle d'éveil. En l'état actuel des choses, et dans l'attente, la salle d'éveil à l'entrée de l'école maternelle a été scindée en deux pour y installer une petite classe. Il y a vraiment un besoin urgent d'étendre. Vu l'emplacement de ce groupe scolaire, on atteindra toutes les limites de ce groupe.

M. le Maire indique qu'antérieurement, était proposé l'achat d'un terrain contigu à cette école de manière à prévoir un agrandissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

007.2009 - ECOLE PRIMAIRE PLAGE - PROJET D'EXTENSION - MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Pour répondre aux besoins d'extension de l'école primaire Plage, une salle supplémentaire sera aménagée dans les anciens locaux du comité des fêtes, et la construction d'une salle de classe et de sanitaires sera réalisée dans le jardin de l'ancien logement de fonction de La Poste. Le coût de l'opération est estimé à 250 000 € et il convient de désigner le maître d'œuvre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

016.2009 - ÉCOLE PRIMAIRE PLAGE - EXTENSION SUR BÂTIMENT ANNEXE

Une subvention est sollicitée de l'Etat au titre de la DGE pour financer la réalisation d'une salle informatique. Le coût estimatif des travaux s'élève à 86 657,20 € HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE

RÉVISION DU P.L.U. - MOUVEMENTS DES ESPACES BOISÉS CLASSÉS

Dans le cadre de la procédure de révision du P.L.U., nous devons porter une attention particulière aux espaces boisés classés.

J'ai donc souhaité informer le Conseil Municipal sur l'intérêt du document qui sera présenté en Commission Départementale des Sites, conformément aux dispositions des articles L 130-1 et L 146-6 du Code de l'Urbanisme.

Au cours de l'élaboration de ce dossier, nous avons décidé, conformément à l'article L 123-1.7. du Code de l'Urbanisme, d'introduire dans notre P.L.U., un nouveau classement en Espace Vert Protégé (E.V.P.) qui est moins contraignant que l'E.B.C. mais permet de sauvegarder les jardins, espaces verts et paysages particuliers.

A l'issue des réunions du groupe de travail, d'une concertation avec les services de l'Etat et sur proposition du cabinet GHECO, nous avons retenu le principe de quelques modifications mineures mais surtout d'une augmentation d'environ 19,7 ha de la superficie des espaces boisés classés.

La procédure de révision du P.L.U. continue et nous avons bon espoir de vous présenter un projet de règlement dans les prochains mois.

M. ECENARRO prend la parole en ces termes :

"Monsieur le Maire,

- vous avez opté pour un nouveau classement plus « light » en privilégiant les « espaces verts protégés » par rapport aux « espaces boisés classés » (sur le ton de la plaisanterie, et en nous référant à la délibération précédente relative au programme de voirie 2009, nous serions tentés de vous demander pourquoi vous ne précisez pas dans cette délibération, que l'option retenue « n'est pas écologiquement préférable »).

- plus sérieusement, si nous prenons acte de l'augmentation de 19,7 ha de ces espaces, force est de constater que, sauf erreur de notre part, il ne s'agit pas d'espaces publics, mais d'espaces privés.

- par ailleurs, nous notons avec satisfaction qu'à cette étape de la révision du PLU, le Cabinet GHECO que vous avez mandaté, n'a retenu que des modifications mineures, ce dont nous nous félicitons".

M. le Maire précise que les 19,7 ha viennent en supplément des anciens espaces boisés classés. Les espaces verts protégés sont dans le public et dans le privé, dans les deux. Nous avons augmenté les surfaces préservées.

008.2009 - RÉGIE DE RECETTES DU CINÉMA - MODIFICATION

Il est proposé de modifier l'article 3 de l'acte de création de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée au cinéma, et de porter de 300 à 500 € le montant du fonds de caisse.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

009.2009 - GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT - ACQUISITION D'HORODATEURS

Il est proposé d'instaurer des zones de stationnement à durée limitée près des commerces, des équipements structurants et du centre ville, et de durée plus longue en bord de plage, et de moduler les tarifs en faveur des résidents et hendayais. La Commune souhaite acquérir 60 horodateurs pour un coût de 568 100 € TTC.

M. ELIZALDE indique que Biharko Hendaia estime qu'il y a d'autres alternatives au "tout horodateur" et que celles-ci doivent être étudiées. Il propose que les horodateurs de la plage soient maintenus et que le reste de la ville, notamment le centre-ville et la gare, soient régulés à l'aide de disques qui permettraient aux agents municipaux, lorsque les usagers excéderaient la période permise de stationnement, de verbaliser. C'est pour cette raison qu'il votera contre.

M. BEITIA indique que le changement d'horodateurs est rendu nécessaire compte tenu de la désuétude des anciens. On avait essayé d'intégrer une donnée de ½ h gratuite, et tout le monde s'est rendu compte qu'en appuyant 10 fois, cela permettait d'avoir 10 fois la demi-heure gratuite. On a eu un regain d'augmentation du coût de ces tickets, et une impossibilité complète de contrôle de ces appareils.

En ce qui concerne le problème global du stationnement sur Hendaye, la réflexion a été portée, et il ne s'agit pas de la volonté de surtaxer une nouvelle fois les hendayais, mais surtout sur les zones commerciales, à arriver à ce qu'il y ait un minimum de rotations au niveau des véhicules. Le quartier de la gare a été rajouté, car à l'état actuel il est complètement engorgé par des personnes, notamment qui travaillent de l'autre côté de la Bidassoa, qui laissent leur véhicule dès 7 h du matin et le reprennent à 19 h. Il semble évident, et conjointement avec la délibération relative à la navette Uribil, que si on se donne la peine de mettre en place une navette autrement plus performante, notamment en multipliant par deux cette navette, et par trois dans le courant de l'été, c'est aussi pousser les gens, dans le cadre du développement durable, à prendre les transports en commun. Il faut mettre en place une taxe pour ceux qui veulent à tout prix utiliser leur véhicule, pour que les gens arrivent à être un peu plus citoyens.

L'exemple qui a été pris au niveau des horodateurs est celui de St Jean de Luz, Biarritz ou Bayonne. Il sera proposé aux hendayais une carte annuelle à un prix défiant toute concurrence, des tarifications gratuites suivant les saisons... mais tout cela reste à peaufiner et on en rediscutera.

Il est quand même important sur Hendaye, ville balnéaire, d'intervenir sur le cas de toutes les personnes que nous avons 365 jours par an, essentiellement les ressortissants espagnols qui se sentent intouchables, et qui n'apportent aucune valeur ajoutée au niveau de la cité. Il y aura maintenant un service du stationnement adapté et une réflexion sur la procédure d'enlèvement des voitures, y compris pour nos voisins espagnols, pour arriver à ce que les gens qui viennent, pour la plage, pour le surf...., laissent un peu d'argent au niveau de la commune, ce qui permettra aux hendayais, sur le budget communal, de ne pas payer certaines choses qu'ils ne sont pas obligés de payer.

M. ECENARRO rappelle que, contrairement à la loi espagnole, en France, pour un véhicule garé sur un parcmètre, même si le parcmètre n'est pas payé, nous n'avons pas le droit de retirer le véhicule.

M. BEITIA indique que cela était notre point de blocage. On a cherché maintes et maintes solutions, et on a trouvé un texte qui a été confirmé par la police nationale, et que dans le cadre de la compétence du Maire, ce stationnement est un "stationnement abusif". Il y a donc un premier PV, puis deux heures après un autre, et les agents du stationnement, dans le cadre de la police du Maire, sont tout à fait habilités, par délégation, de faire un enlèvement de véhicule. Ceci demande bien évidemment une application au niveau de la compétence des agents du stationnement. Il indique qu'il n'est pas non plus dans la volonté municipale de faire de l'enlèvement outre mesure, mais notamment au quartier de la gare, quartier complètement asphyxié, il y aura une action concertée dans des moments ponctuels, pour que les gens commencent à respecter un peu et aient plus de civilité.

M. ECENARRO maintient qu'il pense qu'il y aura des problèmes pour faire respecter l'enlèvement des véhicules dans la légalité et nous en reparlerons.

Il indique ensuite :

"Monsieur le maire, permettez-moi de vous poser 3 questions :

- vous avez réuni hier soir dans cette même salle les commerçants Hendayais pour recueillir leurs avis sur le stationnement. Pourriez-vous nous faire part de leurs remarques et de leurs attentes ?

- la multiplication des horodateurs sur la commune nécessitera-t-elle à terme, des recrutements supplémentaires de « parcmétreurs » ?

- ne craignez-vous pas de décourager les fidèles clients des commerces du centre ville, tentés de se diriger vers les commerces exonérés d'horodateurs ?"

M. BEITIA explique qu'il semblait important d'avoir l'avis des commerçants, puisque c'était une demande récurrente depuis un grand nombre d'années. Les commerçants ont accueilli de manière très favorable la mise en place d'un service de stationnement. Par exemple, des zones seront délimitées avant un maximum de stationnement de 2 h sur le haut de la rue du Port et sur la place de la République et au pourtour de la mairie, stationnement 4 h, étant entendu que dans le reste de la ville, y compris dans les zones de stationnement denses, à Belcénia, Gaztelu Zahar et autres, sont laissées à la gratuité.

En ce qui concerne le service du stationnement, il faudra l'étoffer notamment l'été si on veut être efficaces. Cela se fera par une réorientation des personnels saisonniers où on cherchera une spécificité particulière pour renforcer ce service. Nous avons délibéré il y a un mois pour le recrutement d'un agent pour le stationnement dans le cadre d'un contrat de réadaptation à l'emploi.

Au niveau de la crainte que les gens aillent dans d'autres secteurs commerciaux sans stationnement payant, il faut savoir que dans d'autres villes, et également de l'autre côté de la Bidassoa, on paye partout. Les commerçants sont satisfaits de cette démarche et considèrent que le commerce hendayais est plus paralysé par ces véhicules ventouses. Il rappelle qu'il y aura toujours dans les cartes de stationnement des hendayais, ½ gratuite, etc... Il faudra quand même que l'utilisateur aille à l'horodateur pour obtenir un ticket, mais cela va régler ce problème. Seuls les résidents de ces rues devront se garer ailleurs, mais cela ne demande pas un effort surhumain parce qu'il y a des places dans les abords.

S'adressant à M. le Maire, M. ECENARRO indique :

- depuis le 15 juin, vous avez déjà augmenté la tarification horaire des horodateurs, en la faisant passer de 0,60 à 1€ de l'heure (soit une hausse de 66 % !)
- aujourd'hui, vous nous proposez d'acquérir 60 horodateurs pour 568.100 € TTC

- considérant que cette opération fort coûteuse n'est pas une priorité pour le développement de notre Ville, considérant que malgré son coût prohibitif qui engage le contribuable et pénalisera le pouvoir d'achat de nos concitoyens, il ne s'agit pas d'un investissement structurant, considérant que nous émettons les plus grandes réserves quant à son impact sur notre commerce local,

nous nous abstiendrons sur cette délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

1 vote CONTRE : M. ELIZALDE

7 Abstentions : M. ECENARRO, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, Mme KEHRIG
M. SUERTEGARAY, M. ETCHEVERRY

010.2009 - SUBVENTIONS POUR ASSOCIATIONS ET EPIC

Plusieurs associations organiseront des manifestations dans les prochaines semaines et avant le vote du budget, et sollicitent donc le versement d'un acompte sur leur subvention 2009 :

• Essor Basque pour l'organisation d'une course cycliste	1 800 €
• Service Emploi Jeunes	8 000 €
• Les Eglantins	7 000 €
• Centre Social Denentzat	50 000 €
• EPIC Hendaye Tourisme	70 000 €
• Lanetik Egina	10 000 €
• Peintres Hendayais	700 €
(étant précisé qu'à l'avenir, soit dès 2010, cette somme destinée à récompenser le lauréat des peintres hendayais, sera versée directement au bénéficiaire)	

M. ELIZALDE demande quelles sont les raisons qui justifient le règlement de ces acomptes.

M. CHENUT indique que cela est mentionné dans le texte du rapport, à savoir que ces associations manquent de trésorerie et sollicitent un acompte pour engager des actions et honorer leurs dépenses de fonctionnement. Par exemple, pour l'EPIC, pour s'engager sur certaines actions, il faut verser des acomptes.

M. ARAMBURU informe que l'Essor Basque, magnifique course cycliste, se déroulera le samedi 21 février, avec un nouveau tracé. Au lieu du boulevard de la Mer, elle se fera boulevard de la Baie. C'est une très belle manifestation sportive.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

1 Abstention : M. ELIZALDE

011.2009 - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Comme chaque année, il convient afin de ne pas bloquer le fonctionnement des services, d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget :

- budget général	1 862 000 €
- budget du port de plaisance	60 000 €
- budget du port de pêche	50 000 €

M. ECENARRO fait remarquer que "dans la liste des dépenses proposées, vous écrivez « mise en sécurité Eglises », avec le mot « Eglise » au pluriel. Faut-il comprendre que des travaux sont également prévus à « l'église privée » Ste Anne ?"

M. BEITIA lui indique que non.

M. ECENARRO indique ensuite à Monsieur le Maire : *"contrairement à vous, lorsque vous étiez dans l'opposition, nous voterons cette délibération vous permettant d'engager les dépenses avant le vote du budget"*.

M. le Maire lui répond qu'il n'a pas vérifié, mais pense qu'il votait cette délibération.

M. ECENARRO précise qu'il ne votait jamais ce rapport.

M. ELIZALDE demande, pour éviter de voter ces acomptes, s'il ne serait pas souhaitable de voter le budget avant.

M. CHENUT rappelle que pour voter un budget, il faut des éléments, et même à ce jour, certaines recettes ne sont pas connues. Il est difficile de le voter avant. Certaines communes le font, mais dans le cours de l'année, il est nécessaire de voter de nombreuses décisions modificatives. Il pense qu'il est ancestral à Hendaye de voter le budget du mois de mars.

M. le Maire informe que le montant de la DGF, recette la plus importante du budget, nous a été communiqué hier.

M. ELIZALDE pense que le directeur financier préférerait que ce budget soit voté avant.

M. CHENUT ne pense pas, puisqu'il attend d'avoir des éléments probants pour pouvoir établir un budget qui soit le plus proche possible de la réalité.

M. le Maire précise que la passerelle Gare concerne la gare d'Hendaye Plage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE M. BEITIA

012.2009 - FONCTIONNEMENT NAVETTE URIBIL - MARCHES

Il est proposé de signer un marché de prestations de service avec la société ATCRB Transdev retenue par la commission d'appel d'offres pour assurer 2 circuits de navette :

- circuit 1 : Ville, Gare, Joncaux et retour en ville
- circuit 2 : ville, Plage, Lissardy, Aguerria, Empereur, Ville

pour un montant annuel HT de 352 553,06 €.

En tranche conditionnelle, une plus-value de 43 951,51 € HT par an a été retenue pour le trajet frontière/plage du 1^{er} juillet au 31 août.

M. ECENARRO intervient en ces termes :

"Comme vous le savez, le parking du centre de congrès « FICOBA » à Irun, sur lequel vous comptiez pour stocker les véhicules en provenance du Pays Basque Sud, est à présent utilisé notamment pour les examens de permis de conduire. On peut donc se poser la question de l'intérêt de prévoir en tranche conditionnelle 139.105 € TTC pour le trajet frontière-plage.

Monsieur le Maire, nous pensons effectivement que le développement progressif des navettes urbaines sur notre commune est une bonne chose, mais encore faut-il que nous ayons les moyens financiers de nos ambitions. Je précise, des moyens financiers nous permettant de payer 1.254.936 € TTC que vous nous proposez dans cette délibération, sans recours aux impôts locaux ou aux emprunts, ce que le budget 2009 ne nous a pas encore dévoilé.

Faute d'information à ce sujet, notre Groupe s'abstiendra sur cette question".

M. BEITIA précise que les 1 254 36 € sont pour 3 ans, et rappelle malgré tout que l'appel d'offres qui concerne les deux navettes a bénéficié d'une baisse de prix particulièrement conséquente par rapport à ce qui était payé pour une seule navette (240 000 €).

Il indique que la navette à partir de la frontière est très utilisée, et cela permet de désengorger la plage. Il précise ensuite qu'au niveau du stationnement payant de la plage, la recette est de 30 000 € et pense que l'on peut faire mieux, en comparaison avec le parking de Sokoburu, avec gardien qui est à 50 000 €.

M. le Maire rappelle également que l'an dernier, le vol d'horodateurs a généré une perte de plus de 10 000 €. Les nouveaux horodateurs seront plus sûrs.

M. le Maire demande ensuite à M. ECENARRO pourquoi il s'acharne toujours à parler du parking Ficoba qui a l'air de le déranger. Il a vu José Antonio SANTANO la semaine dernière, et ils en ont discuté. Ce dernier est tout à fait d'accord pour convoquer les gérants de ce parking pour essayer de trouver une solution.

M. ECENARRO indique simplement que la solution aujourd'hui n'existe pas. Le parking est occupé, que M. le Maire d'Irun n'est pas celui qui va décider puisqu'il y a un gestionnaire, et qu'il est compliqué de déloger quelqu'un pour le plaisir de la ville d'Hendaye. Cela a été vrai de son temps et le sera pour celui de M. le Maire aussi.

M. SALLABERRY indique que l'on verra. Il se fera un plaisir s'il y arrive. De toute façon, il pense qu'ils sont dans de bonnes dispositions pour y arriver.

M. ECENARRO pense que les dispositions sont bonnes et ne remettent pas en cause la nature de nos relations. Seulement, il y a des difficultés qui sont un peu incontournables.

M. BERRA estime que ce qu'il faut surtout voir c'est qu'il faut arriver à désengorger la ville et apprendre de plus en plus à laisser sa voiture. On ne peut pas demander aux gens de payer davantage, d'aller au parcmètre, et de rétrécir les voies. On se plaint tous du volume de voitures en ville, et on est obligé de proposer des alternatives comme les navettes. Cela a un coût, comme le développement durable, l'écologie, ont un coût. On fait un pari là-dessus et effectivement il faut que derrière, chacun d'entre nous fasse l'effort de laisser sa voiture. A Hendaye, il n'y a pas de parking d'entrée de ville, cela est dommage et on aurait déjà dû en avoir. On y travaille mais, en parallèle, la navette, tout le monde est d'accord pour dire que c'est un succès, est un investissement juste et qui va dans le sens du développement durable.

M. ECENARRO veut être clair et indique que son groupe est tout à fait d'accord pour cette navette. Il a lu dans la lettre municipale, que la navette Uribil a transporté environ 32 000 personnes. Le coût aujourd'hui, même multiplié pour 3 ans, représente 90 000 passagers pour 1 254 936 €. On prend par exemple aussi écologique, voire plus écologique, la navette maritime, c'est 200 000 passagers par an, sans aucun coût pour la commune, et au contraire des recettes pour notre Port de Plaisance. Chers collègues, posez-vous la question des finances.

M. SALLABERRY lui fait remarquer que la navette fluviale qu'il cite, lui rappelle également qu'il était impossible d'arriver à ce qu'elle reprenne du service, et on y est arrivé. Pour le parking, on va essayer de faire aussi bien. On n'est pas sûr de réussir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -

7 Abstentions : M. ECENARRO, Melle CAZALIS, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, Mme KEHRIG, M. ETCHEVERRY, M. SUERTEGARAY

013.2009 - PROGRAMME DE VOIRIE - 1^{ère} PHASE - D.C.E.

Pour remettre à niveau la qualité de la voirie communale fortement dégradée, un traitement superficiel de plusieurs voies sera réalisé pour un coût estimatif de 585 000 € HT. Un marché à procédure adaptée sera réalisé pour la consultation d'entreprises.

M. ECENARRO indique qu'incontestablement notre voirie est en piteux état et nous voterons pour cette délibération tout en vous faisant remarquer :

- que le type de revêtement prévu dans cette délibération est certes moins coûteux, mais également moins résistant,
- que nous nous permettons de douter du label « écologiquement préférable » que vous lui attribuez, car de notre point de vue, route et écologie sont par nature incompatibles.

M. BEITIA indique que le label est confirmé car il s'agit d'une pose à froid. Dans l'état de la voirie, il confirme qu'il y a beaucoup de choses à faire. La phase 2 consistera à réaliser des travaux beaucoup plus profonds, comme sur Santiago. Il est vrai que la dégradation est due à la circulation dans la ville de camions pour les promotions immobilières, mais il faut très sérieusement faire quelque chose, et les intempéries des derniers mois n'ont pas arrangé les choses.

M. ECENARRO indique qu'effectivement les intempéries des derniers mois nous invitent à faire de plus en plus de réseaux souterrains.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE Mme ESTOMBA

014.2009 - OUVERTURE CENTRE DE LOISIRS SUPPLÉMENTAIRE - ÉTÉ 2009

Il est proposé d'ouvrir une structure de loisirs supplémentaire pour les 3 à 6 ans dans les locaux de l'école maternelle des Joncaux.

M. ELIZALDE demande si l'accueil en euskara sera assuré au sein de ces centres.

Mme ESTOMBA précise qu'au niveau des recrutements, une partie des animateurs est bilingue, une partie des animateurs déjà en place suivent une formation euskara tous les mercredis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

015.2009 - CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES : AVENANT n° 1

Il est proposé de signer un avenant n° 1 à la convention d'utilisation des équipements sportifs par le Collège Irandatx pour proroger la validité de la convention actuelle jusqu'au 31 juillet 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 50.

HENDAYE, le 19 février 2009

Le Maire,
Jean-Baptiste SALLABERRY

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le
Le Maire,*

